FRANÇOIS VILLON 1431–1463

Le Testament, huitains LXXX à LXXXIII

LXXX.

Item, m’amour, ma chère Rose,
Ne luy laisse ne cueur ne foye :
Elle aymeroit mieulx autre chose,
Combien qu’elle ait assez monnoye :
Quoy ? une grand bourse de soye,
Pleine d’escuz, profonde et large :
Mais pendu soit-il, que je soye,
Qui luy lairra escu ne targe.

LXXXI.

Car elle en a, sans moy, assez.
Mais de cela il ne m’en chault ;
Mes grans deduictz en sont passez ;
Plus n’en ay le cropion chauld.
Si m’en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le bon fouterre.
Priez pour luy, faictes ung sault :
A Saint-Satur gist, soubz Sancerre.

LXXXII.

Ce non obstant, pour m’acquitter
Envers Amours, plus qu’envers elle,
Car oncques n’y peuz acquester
D’amours une seule estincelle ;
Ne sçay s’à tous est si rebelle
Qu’à moy : ce ne m’est grand esmoy ;
Mais, par saincte Marie la belle !
Je n’y voy que rire pour moy.

LXXXIII.

Ceste Ballade luy envoye,
Qui se termine toute en R.
Qui la portera ? que j'y voye :
Ce sera Pernet de la Barre,
Pourveu, s'il rencontre en son erre
Ma damoyselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, d'où viens-tu ? »